



## Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 17 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué en date du dix octobre deux mil dix-neuf, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

**Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 09**

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire,

### **Membres présents :**

Monsieur Paul ABELARD, Madame Gwennola CHAUDET, Madame Maria DANIEL, Monsieur Julien GILLES, Madame Cécile HUET, Monsieur Mickaël LAURENT-BERTHONNEAU, Madame Sandra PELLETIER, Madame Ophélie COSTA - Conseillers municipaux.

### **Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:**

Monsieur David BARAIZE absent ;

Monsieur Sébastien LANDEAU-TROTTIER donne pouvoir à Monsieur Paul ABELARD ;

Monsieur Fabrice LEPAGE donne pouvoir à Monsieur David BARAIZE ;

Madame Marie-Claire SACHET donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DEMOIS.

**Secrétaire de séance :** Madame Ophélie COSTA

### **1) Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2019 ;**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2) Commissions communales**

#### **❖ Vie locale et proximité**

Journée citoyenne : bon bilan, 80 participants et 71 repas. Des personnes présentes l'année dernière et de la moitié de nouvelle personne.

Il reste le columbarium, Rémi continue le travail. La boîte à livres est terminée, peintures à l'école, pont sur le chemin de randonnées et les autres chantiers également. Beaucoup de jeunes et cela était très agréable.

#### **❖ Enfance**

Réflexion sur le temps du midi afin de faire en sorte que ce moment soit un moment de détente et de relâchement pour les enfants. L'autre pendant de la réflexion porte sur le gaspillage et les déchets.

Les agents sont associés à la démarche.

Conseil d'école le 7 novembre.

L'élection des parents d'élèves a eu lieu la semaine dernière, une seule liste s'est présentée.

Groupe de travail suppression du plastique : intéressant, papillote et compagnie fait du benchmarking auprès d'autres collectivités. Pas de bonnes solutions pour le moment.

Garderie : petit rappel sur les horaires de la garderie et notamment les horaires de fermeture.

#### **❖ Urbanisme**

20h35 arrivée de Madame Cécile HUET

Retour de l'APD de la part de l'architecte sur le projet de local technique. Celui-ci n'est pas encore validé.

#### **❖ CCAS**

8/10 : réunion du clic, 3 personnes ont été orienté par cette organisation. L'ARS finance un nouveau service : « via trajectoire ». Ce service s'occupe de faciliter les inscriptions en structure d'accueil.

### 3) Finances

#### ❖ **Objet : Finances – Adhésion à l'application « intramuros »**

Le conseil municipal décide de travailler ce sujet en commission.

#### ❖ **Finances – Décision modificative n°4**

Objet : Finances – Décision modificative n°4 (délibération 2019-43)
---

Monsieur Mickaël LAURENT-BERTHONNEAU quitte la salle.

Lors du vote du budget primitif 2019, le Conseil municipal a délibéré sur le financement par la collectivité de la fête communale (crédits aux comptes fêtes et cérémonies et RH). Or, la fête communale a été portée par l'association Ecuillé en fête. Le Conseil municipal, lors de la séance du 16 septembre, a décidé d'allouer une subvention de 2 000 € (montant prévu au budget) à l'association. Cette subvention ne peut être versée qu'à partir d'un compte spécifique, il vous est proposé de transférer les crédits prévus initialement sur ce compte.

**VU** le Code général des collectivités Territoriales

**VU** le budget primitif 2019 ;

**VU** la délibération 2019-11 du 21 mars 2019 ;

**VU** la délibération 2019-39 du 16 septembre 2019 ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires du budget principal :

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous :

Nature	Section	Chapitre-Compte	Montants votés	Montant D.M.	Montants corrigés
D	F	011/6232	3 890 €	- 1 390.00 €	2 500.00 €
D	F	012/6413	5 529.92 €	- 353.00 €	5 176.92 €
D	F	012/6451	14 464.63 €	-115.00 €	14 349.63 €
D	F	012/6475	852.00 €	-2.00 €	850.00 €
D	F	012/6478	140.00 €	-140.00 €	0.00 €
D	F	65/6574	3 835.00€	+ 2 000 €	5 835.00 €

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité**

Monsieur Mickaël LAURENT-BERTHONNEAU revient dans la salle.

### 4) Intercommunalité

❖ **Objet : Finances – convention portant sur les points d’apports volontaires**

Intercommunalité – convention portant sur les points d’apports volontaires (délibération 2019-44)

Dans le cadre de la mise à disposition de conteneurs enterrés et aériens sur le domaine public des communes, Angers Loire Métropole a souhaité en 2017 formaliser par convention bipartite la gestion des points d’apport volontaire de déchets. Pour compléter le dispositif antérieur, pour lequel Ecuillé avait signé une convention notifiée le 3/12/2018, Angers Loire Métropole apporte désormais, conformément à sa délibération du 9 septembre 2019, un soutien financier aux communes de 100 € par point d’apport volontaire.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2019 ;

**CONSIDERANT** la convention proposée par Angers Loire Métropole ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention proposée ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l’unanimité.**

❖ **intercommunalité – Rapport d’activités 2018**

Présentation du rapport d’activités 2018

5) **Questions diverses**

/

**Tour de table :**

Paul ABELARD : AG des randonneurs a eu lieu le 14/10.

**Date prochain conseil** Lundi 25 novembre 2019 à 20h00.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

17/10/2019	2019-43	Finances – Décision modificative n°4
17/10/2019	2019-44	Intercommunalité – convention portant sur les points d’apports volontaires